

II

(Actes pris en application des traités CE/Euratom dont la publication n'est pas obligatoire)

DÉCISIONS

COMMISSION

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 13 avril 2007

modifiant la décision 92/452/CEE en ce qui concerne certaines équipes de collecte et de production d'embryons au Canada, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis d'Amérique

[notifiée sous le numéro C(2007) 1582]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2007/237/CE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

à la liste de leur pays, en ce qui concerne certaines équipes de collecte et de production d'embryons.

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu la directive 89/556/CEE du Conseil du 25 septembre 1989 fixant les conditions de police sanitaire régissant les échanges intracommunautaires et les importations en provenance des pays tiers d'embryons d'animaux domestiques de l'espèce bovine ⁽¹⁾, et notamment son article 8, paragraphe 1,

(3) Le Canada, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis d'Amérique ont fourni des garanties concernant le respect des règles appropriées fixées par la directive 89/556/CEE, et les équipes de collecte d'embryons concernées ont été officiellement agréées pour les exportations vers la Communauté par les services vétérinaires de ces pays.

considérant ce qui suit:

(4) Il convient dès lors de modifier la décision 92/452/CEE en conséquence.

(1) La décision 92/452/CEE de la Commission du 30 juillet 1992 établissant la liste des équipes de collecte d'embryons et des équipes de production d'embryons agréées, dans les pays tiers, pour les exportations vers la Communauté d'embryons d'animaux de l'espèce bovine ⁽²⁾ prévoit que les États membres ne peuvent importer d'embryons en provenance de pays tiers que si ces embryons ont été collectés, traités et stockés par des équipes de collecte d'embryons figurant sur la liste annexée à ladite décision.

(5) Les mesures prévues à la présente décision sont conformes à l'avis du comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'annexe de la décision 92/452/CEE est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

(2) Le Canada, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis d'Amérique ont demandé que des changements soient apportés

Article 2

La présente décision entre en application le troisième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

⁽¹⁾ JO L 302 du 19.10.1989, p. 1. Directive modifiée en dernier lieu par la décision 2006/60/CE de la Commission (JO L 31 du 3.2.2006, p. 24).

⁽²⁾ JO L 250 du 29.8.1992, p. 40. Décision modifiée en dernier lieu par la décision 2007/122/CE (JO L 52 du 21.2.2007, p. 8).

Article 3

Les États membres sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 13 avril 2007.

Par la Commission
Markos KYPRIANOU
Membre de la Commission

ANNEXE

L'annexe de la décision 92/452/CEE est modifiée comme suit:

a) la ligne correspondant à l'équipe de collecte d'embryons n° E71 pour le Canada est remplacée par la ligne suivante:

«CA		E71		Gencor RR 5 Guelph, Ontario N1H 6J2	Dr. Ken Christie Dr. Everett Hall»
-----	--	-----	--	---	---------------------------------------

b) la ligne n° NZEB01 est supprimée de la liste des équipes de collecte d'embryons pour la Nouvelle-Zélande.

c) la ligne correspondant à l'équipe de collecte d'embryons n° NZEB02 pour la Nouvelle-Zélande est remplacée par la ligne suivante:

«NZ		NZEB02		Animal Breeding Services Ltd Kihikihi ET Centre 3680 State Highway 3, RD 2 Hamilton	Dr. John David Hepburn»
-----	--	--------	--	--	-------------------------

d) la ligne suivante est insérée pour les États-Unis d'Amérique:

«US		06ID129 E1327		Countryside Veterinary Clinic 2724E 700 N St. Anthony, ID 83445	Dr. Richard Geary»
-----	--	------------------	--	---	--------------------

e) la ligne suivante est insérée pour les États-Unis d'Amérique:

«US		06IA128 E1717		Westwood Embryo Services INC 1760 Dakota AVE Waverly, IA 50677	Dr. Mike Pugh»
-----	--	------------------	--	--	----------------

f) la ligne correspondant à l'équipe de collecte d'embryons n° 93WA061 E600 pour les États-Unis d'Amérique est remplacée par la ligne suivante:

«US		93WA061 E600		Mount Baker Veterinary and Embryo Transfer Services 9320 Weidkamp RD Lynden, WA 98264	Dr. Blake Bostrum»
-----	--	-----------------	--	--	--------------------

g) la ligne correspondant à l'équipe de collecte d'embryons n° 95PA082 E664 pour les États-Unis d'Amérique est remplacée par la ligne suivante:

«US		95PA082 E664		Van Dyke Veterinary Clinic 4994 Sandy Lake Greenville RD Sandy Lake, PA 16145	Dr. Todd Van Dyke»
-----	--	-----------------	--	---	--------------------

h) la ligne correspondant à l'équipe de collecte d'embryons n° 92MD058 E745 pour les États-Unis d'Amérique est remplacée par la ligne suivante:

«US		92MD058 E745		Catocin Embryo Transfer 4339 Ridge RD Mt. Airy, MD 21771	Dr. William L Graves»
-----	--	-----------------	--	--	-----------------------

i) la ligne correspondant à l'équipe de collecte d'embryons n° 02TX107 E1428 pour les États-Unis d'Amérique est remplacée par la ligne:

«US		02TX107 E1428		OvaGenix 4700 Elmo Weedon RD #103 Collage Station, TX 77845	Dr. Stacy Smitherman»
-----	--	------------------	--	---	-----------------------